



« AMIANTE, SANTE TRAVAIL, JUSTICE » ACTION REGIONALE Le 20 MAI

Le collectif de Défense des Victimes de l'Amiante du Grand Sud-ouest « du 16 mai 2008 » agit :

- Pour la prévention et la santé au travail et dans la vie,
- Pour la réparation des préjudices subis par les contaminés et victimes de l'amiante
- Pour obtenir **enfin** le procès au pénal contre les principaux responsables de ces drames.

LES REFORMES METTENT A MAL LE SERVICE PUBLIC DE JUSTICE !

La justice, en France manque cruellement de moyens et Mr SARKOZY veut la subordonner encore plus à l'autorité de l'état et l'éloigner le plus possible des citoyens !

Les décisions visent à « casser » le service public de Justice : fermeture de *tribunaux* (TULLE et MARMANDE), *réduction des conseils de prud'hommes*, *suppression de nombreux T.A.S.S.*, *suppression des juges d'instruction dans les affaires pénales* pour les confier aux procureurs de la république sur lesquels la chancellerie a autorité (VIANNE). **C'est l'indépendance** de la justice qui est malmenée.

Les conditions de travail des personnels des services de Justice sont dégradées et pour les victimes, les procédures s'en ressentent durement.

Depuis 2002, les « verriers » de VIANNE (47) attendent la reconnaissance de cette entreprise dans le décret permettant les départs en ACAATA. Elle **a été refusée par le ministère** et les démarches vers les préfets de la région lors de manifestations sont restées sans suites. **Déposé depuis juin 2008 devant le tribunal administratif de BORDEAUX, ce dossier n'a toujours pas été appelé**

Tout est fait pour retarder le procès pénal de l'amiante, la plainte pénale d'Arjuzanx déposée à Mont de Marsan en 1998 n'a toujours pas aboutie (103 MP dont 30 décès).

Devant les difficultés rencontrées avec leur entreprise, les Cheminots sont sans cesse conduits à monter aux créneaux ... Dernièrement, ils ont du saisir le directeur de la caisse de prévoyance et le président de la S.N.C.F.

La Justice est malmenée et ses décisions remises en cause par décret ministériel, ainsi les allocations A.C.A.A.T.A restent minorées mais, **plus grave**, les décisions de la plus haute juridiction en France bafouées par le Décret Darcos.

Les dernières manœuvres autour du procès Chirac engendrent des risques pour les procédures pénales.

Alors le Vendredi 20 MAI à BORDEAUX, nous vous appelons à

AGIR pour que la justice soit plus équitable, rapide, juste et continue de fonctionner dans la proximité, pour toutes les victimes. Nous voulons :

- La condamnation des coupables
 - L'ouverture du procès pénal de l'amiante,
 - L'amélioration de l'accès à la justice pour les victimes et du traitement de leurs dossiers.
- L'obtention de la réparation intégrale des préjudices subis.

POUR EXPRIMER nos EXIGENCES et la REELLE PRISE en COMPTE de la PENIBILITE des METIERS dans les négociations en cours

AMELIORER LA SITUATION DES EXPOSES, VICTIMES et AYANTS DROIT

OBTENIR LE PROCES PENAL POUR STOPPER CE CRIME LUCRATIF MONDIAL !

POUR FAIRE RESPECTER ET PROGRESSER NOS DROITS

Dans la suite du 28 avril, journée mondiale pour la santé au travail préconisée par l'organisation internationale du travail (O.I.T.) ... marquée de nombreuses manifestations en France.

Dans la suite logique de notre soutien aux personnels des services de justice les 10 février et 29 mars 2011 derniers,

RDV à BORDEAUX

LE 20 MAI 2011

RASSEMBLEMENT à 10h30 Place RODESSE

**Déplacement en cortège jusqu'à la
Place de la République devant le Palais de Justice**

**Prises de parole, Expression « médiatique »
du SANG DES VICTIMES**

MODALITES DE DEPLACEMENT au départ de PAU :

BUS mis à disposition DEPART 7H30 PARKING Zénith/Palais des Sports

AIRE/ADOUR 8h15 PARKING Autoroute

INSCRIPTIONS à CMCAS de PAU 05 59 72 88 00